

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 49788-2023/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 15-2023/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du jeudi 16 mars 2023

Le **jeudi 16 mars 2023 à 13 heures 30**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 24337-2020/6-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant un budget participatif – *délibération APS* ;
- **rapport n° 204011-2022/2-ACTR** : projet de délibération accordant la garantie de la province Sud au contrat de prêt n° 144207 passé entre la SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE DE L'AGGLOMÉRATION (SEM AGGLO) et la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC) pour la réalisation de l'opération « LES BALSAMINES », ville de Nouméa – *délibération BAPS*.

Présents :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Absents :

M. Guy-Olivier Cuenot et Mme Françoise Suve (arrivée au cours de la séance).

Procurations* :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Lionnel Brinon, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika. Mme Christiane Saridjan-Verger

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

Ainsi que par :

Mme Vaimoe Albanese, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Marianne Bonzon, responsable du parc provincial zoologique et forestier (PPZF/DDDT) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Claire Gueunier, chef de service adjointe gestion des aires protégées (SGAP/DDDT) ;
Mme Morgan Grassineau, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
M. Bastian Morvan, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;
Mme Mejo Naisseline, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Morgane Rivoal, chef du service de la stratégie et de la production (SSP/DEL) ;
Mme Abigail Ryckebusch, chargée d'opérations groupées (SSP/DEL).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 24337-2020/6-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant un budget participatif – *délibération APS*.

En 2019, la province Sud a initié, en adoptant la délibération n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 *instituant un budget participatif*, une démarche innovante visant à renouveler la participation citoyenne en associant les résidents de la collectivité à l'attribution d'une partie de son budget d'investissement.

Le budget participatif s'est concrétisé en 2022 par :

- un appel à projets invitant les habitants de la collectivité à déposer des idées d'utilité publique, contribuant à l'amélioration du cadre de vie. Ce sont 114 projets qui ont été déposés dans le cadre du budget participatif de la province Sud. Au cours de la campagne de vote du public, 3171 votes ont été comptabilisés sur les 58 projets présélectionnés. 50 projets ont été déclarés lauréats à l'issue du processus de sélection ;
- une réalisation et un suivi des projets des deux premières éditions. A ce stade, ce sont 80 % des projets lauréats 2022 qui ont été réalisés par la collectivité.

Dans le cadre d'échanges avec les membres du comité de sélection et de suivi d'une part, et les agents provinciaux impliqués dans la réussite du dispositif d'autre part, et après analyse des projets ayant été écartés pour non-respect des critères de recevabilité, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés afin d'optimiser la mise en œuvre du processus :

- ajout de dispositions visant :
 - o à permettre le financement du projet à 100 % par la province Sud lorsque celle-ci le réalise en régie ;
 - o à permettre aux entreprises incluses dans le périmètre de l'économie sociale et solidaire de déposer des projets, favorisant ainsi la participation citoyenne ;
 - o à rappeler la deuxième réunion du comité de sélection et de suivi ;
 - o à modifier le mode de recrutement des membres du comité de sélection et de suivi : d'une part, ces membres ne sont plus tirés au sort sur liste électorale générale mais sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures, et d'autre part deux membres du Collectif Jeunes viennent enrichir le comité ;
 - o à permettre aux membres du comité de sélection et de suivi qui le souhaitent de renouveler leur contribution citoyenne sur les éditions au-delà des trois premières sur lesquelles ils étaient engagés ;
 - o à rappeler le possible remplacement d'un membre du comité de sélection et de suivi après une absence injustifiée ;
 - o à préciser le potentiel désengagement de la province dans le cas où le délai de réalisation d'un projet dépasserait la durée de 2 ans prévu par le dispositif ;
- ajustement rédactionnel de lisibilité du dispositif :
 - o pour faciliter la compréhension de l'accompagnement des porteurs par les services provinciaux, notamment la possibilité de remanier, avec l'accord des porteurs, les projets déposés, de façon à ce qu'ils répondent aux critères de recevabilité.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Pannier a indiqué que le projet de délibération présenté vise à ajuster le dispositif de budget participatif avec notamment les propositions suivantes :

- le budget participatif sera complété par la dénomination suivante « Mon idée pour ma Province », reprise dans les différents supports de communication ;
- la province Sud prendra en charge 100 % du coût du projet si celui-ci est réalisé en régie par la collectivité ;
- les entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire pourront déposer des projets ;
- il est reformulé et précisé que les services provinciaux pourront accompagner les candidats dans la concrétisation de la formulation de leurs projets ;
- les membres du comité de sélection et de suivi tirés au sort et ayant participé activement au dispositif auront la possibilité d'effectuer un second mandat de trois ans au sein du comité.

Par ailleurs, une présentation sur les trois premières éditions du budget participatif sera faite lors de la séance publique d'assemblée de la province Sud du 31 mars 2023. Il a ajouté que la prochaine campagne démarrera au mois de mai 2023. Les projets lauréats seront ensuite annoncés en décembre 2023 et seront réalisés à partir de l'année suivante.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 7 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

- **Rapport n° 204011-2022/2-ACTR** : projet de délibération accordant la garantie de la province Sud au contrat de prêt n° 144207 passé entre la SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE DE L'AGGLOMÉRATION (SEM AGGLO) et la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC) pour la réalisation de l'opération « LES BALSAMINES », ville de Nouméa – *délibération BAPS*.

I. Description du projet

Le projet concerne l'achat et la rénovation de la résidence « LES BALSAMINES » afin de produire des logements locatifs publics. Cette résidence se situe dans le quartier de la Vallée des Colons, en cœur de ville, près des services, équipements et espaces de loisirs.



La résidence « LES BALSAMINES » se compose de huit (8) logements répartis en quatre (4) LLA (4 F3) et quatre (4) LLT (4 F3).



L'opération est réalisée dans le cadre du contrat de développement État-Province Sud 2017-2022 (tranche 2021) et a, à ce titre, bénéficié de subventions de l'État et de la province Sud. L'opération est actuellement en travaux et la livraison est prévue au 1^{er} semestre 2023.

II. Rappel des aides accordées

Par arrêté modifié n° 2891-2010/ARR/DL du 30 octobre 2020, cette opération a bénéficié d'une reconnaissance du caractère social provisoire.

Par délibération n° 624-2021/BAPS/DEL du 5 octobre 2021 approuvant la convention d'objectifs et de moyens n° C.970-21, la province Sud et l'État ont accordé une subvention de seize millions (16 000 000) de francs CFP à la SEM AGGLO, pour l'opération « LES BALSAMINES », ville de Nouméa, portant sur la réalisation de huit (8) logements locatifs aidés (LLA) et de transition (LLT).

III. Garantie sollicitée

Les quatre bailleurs sociaux, la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie, le Fonds

Calédonien de l'Habitat, le Fonds Social de l'Habitat et la Société d'Économie Mixte de l'Agglomération font appel à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour obtenir des prêts à des taux préférentiels afin de financer leurs opérations de logements et d'acquisition de foncier. La CDC demande en contrepartie une garantie d'emprunt de la province Sud.

Le montant global proposé à travers le contrat de prêt de la CDC porte sur un montant global de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-sept (799 487) euros, soit quatre-vingt-quinze millions quatre cent quatre mille cent-soixante-seize (95 404 176) francs CFP.

<i>Prêts</i>	<i>Total logements</i>	<i>Emprunt en francs</i>	<i>Emprunt en Euro</i>	% garanti par la province Sud
		<i>CFP</i>	<i>€</i>	
SEM AGGLO « LES BALSAMINES »				
<i>PLAI Foncier</i>	8	13 241 527	110 964	100 %
<i>PLAI Construction</i>		26 460 501	221 739	100 %
<i>PLS-NC Foncier</i>		13 241 647	110 965	100 %
<i>PLS-NC Construction</i>		42 460 501	355 819	100 %
TOTAL GLOBAL	8	95 404 176	799 487	100 %

La garantie de la province Sud est accordée pour la durée totale des prêts PLAI, PLS, BOOSTER soit une période d'amortissement de :

- 50 ans pour les prêts PLAI et PLS-NC Foncier ;
- 40 ans pour les prêts PLAI et PLS-NC Construction ;

La somme globale à garantir est de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six (799 486) euros, soit quatre-vingt-quinze millions quatre cent quatre mille cent soixante-seize (95 404 176) francs CFP.

IV. Avis DEL

L'opération « LES BALSAMINES » est une opération **actuellement en travaux** avec une livraison prévue au 1^{er} semestre 2023.

Cette opération a fait l'objet d'une validation par les élus de la province Sud ainsi que par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au regard de l'avancement des travaux et de l'équilibre financier de cette opération, il est proposé d'accorder la garantie des emprunts.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mme Saliga-Lutovika s'estimant en situation potentielle de conflit d'intérêts sur ce projet est sortie de l'hémicycle avant l'examen de celui-ci. Elle n'a donc pas participé au débat de ce projet de texte.

Une présentation a été faite par la DEL.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 4 :

Mme Tiéoué a noté que le montant du prêt est de 95 millions de francs CFP mais que le coût de l'opération est de 117 millions de francs CFP. Elle s'est donc interrogée sur le montant restant à financer. En réponse, M. Michel a indiqué que le financement restant est composé d'une subvention de 16 millions de francs CFP et de fonds propres de la SEM Agglo pour 5,8 millions de francs CFP. M. Pannier a précisé que la position de la province Sud est dorénavant de garantir un emprunt à partir du moment où l'opération est financée sur l'ensemble de sa durée de vie avec un minimum d'autofinancement sur fonds propres venant du bailleur. Cette démarche a pour objectif d'éviter qu'une opération ne soit financée qu'au démarrage sans prévoir le financement de gros travaux générant également un deuxième prêt. Ainsi, la recapitalisation de la SEM Agglo en mai 2023 s'inscrit dans cette démarche et lui permettra d'avoir des fonds propres suffisants pour porter les opérations.

Avis favorable de la commission.

Article 5 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 13 heures 55.

Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine



Philippe Michel